

— #BACKTOEARTH —

“ Présidentielle ”

9 propositions pour une juste place
des agricultures et des territoires



Introduction

Début 2020, la crise sanitaire bousculait bruyamment nos façons respectives de vivre et consécutivement, les schémas de pensées qui y sont associés. En France, elle a mis en lumière les nombreux paradoxes propres au fonctionnement de notre société et leur responsabilité dans les urgences économiques, sociales et environnementales actuelles :

- **Le défi alimentaire**, engendré par la dépendance manifeste de notre pays à l'exportation de produits étrangers et la baisse de notre savoir-faire agricole alors que les ressources nationales sont conséquentes.
- **Le défi climatique**, amplifié par une volonté de consommer ce qui ne se trouve pas à proximité ou de produire loin des lieux d'usage en oubliant que les territoires environnants regorgent de richesses.
- **Le défi social**, déjà criant pendant la crise des Gilets jaunes et caractérisé par le sentiment de déclassement et d'inégalités entre Français, selon le territoire où ils résident.
- **Le défi sociétal** enfin, exprimé par la volonté d'un nombre croissant de concitoyens de s'extraire de la logique de métropolisation pourtant jusqu'ici valorisée dans l'imaginaire collectif et la législation.

Face à ces enjeux, cette crise a toutefois le mérite d'avoir fait émerger l'importance de la ruralité, des territoires et le retour à la terre de façon plus large, comme des solutions évidentes. Des millions de Français ont déjà exprimé leur désir de s'installer dans des espaces moins denses où le foncier disponible est une chance. La capacité d'accueil, d'exploitation, les réseaux (eau, assainissement...), les équipements (écoles...) et les services présents dans ces lieux de vie, souvent non saturés, offrent des réponses alternatives et peu coûteuses aux phénomènes de concentration, de saturation et de pollution qui touchent le reste du pays. Revalorisation des filières agricoles locales, réinvestissement des commerces de proximité, décentralisation des compétences aux collectivités les plus proches des besoins des citoyens, réinvestissement des richesses et compétences présentes en dehors des métropoles, multiplication des politiques d'attractivité des petites et villes moyennes... Les résultats positifs obtenus par ces manières de retourner à la terre et de réinvestir les territoires confirment que le changement de paradigme qu'elles sous-entendent permettront de résoudre les défis multiples auxquels nous sommes confrontés. Il relève de notre responsabilité de s'engager pour que ce modèle participe à l'avenir de notre pays.

A quelques mois des élections présidentielles, le mouvement Back To Earth, pour un retour à la terre des citoyens souhaite interpellier les candidats sur la nécessité de reconsidérer le local comme un échelon d'action pertinent, de l'intégrer dans notre modèle de fonctionnement et de prendre en compte la volonté de millions de Français de l'adopter. Pour les y aider, 9 propositions issues de la mise en commun de réflexions d'experts de tous les horizons leur sont soumises.

Relevant de problématiques complexes et faisant l'objet de vives oppositions, ces neuf propositions visent avant tout à ce que chaque candidat associe l'ensemble des parties prenantes concernées pour tendre pragmatiquement vers un retour à la terre, réinvestir les territoires et reconsidérer le Vivant.

1/ Consacrer la notion de Territoires et leur développement équilibré dans le fonctionnement de nos institutions

S'assurer que l'équilibre des Territoires soit pris en compte dans la mise en œuvre de l'action publique, quelle que soit la compétence concernée ou les acteurs à la manœuvre.

La législation récente a été influencée par un certain nombre de présupposés, consacrant les métropoles comme moteurs de la croissance tout en négligeant les coûts de concentration et sous-estimant trop souvent le potentiel des territoires moins denses. Aujourd'hui, le contexte économique, écologique et social pousse à inverser cette tendance. Réinvestir le potentiel des territoires ruraux, rendre possible le retour à la terre des Français et considérer ces objectifs comme leviers d'une stratégie nationale de long terme nécessite toutefois de renforcer l'équité, les possibilités de se développer et les complémentarités entre tous les différents territoires français afin de rétablir une juste cohésion pour l'unité de la République. En effet, la France ne pourra miser sur la proximité, le désengorgement des métropoles et le réinvestissement des territoires ruraux que si leurs habitants y disposent des mêmes droits et des mêmes possibilités. Pour devenir réalité, cet objectif d'équilibre des territoires doit désormais irriguer le fonctionnement de nos différentes institutions et processus décisionnels.

Les chantiers prioritaires :

- **Inscrire les territoires et leur développement équilibré dans la Constitution française.** Partant du principe qu'une moindre densité défavorise un territoire, il conviendrait d'introduire dans l'article 2 du texte constitutionnel, l'espace ou la superficie comme principe d'égalité, au même titre que l'égalité entre les citoyens, afin qu'ils soient obligatoirement pris en compte dans la réflexion collective et dans l'élaboration de la législation et de la réglementation.
- **Faire de l'aménagement équilibré du territoire une compétence partagée par l'ensemble des collectivités territoriales et des outils intercommunaux.** Cet objectif devra ainsi être pris en compte dans la mise en œuvre de leur action publique, de leur projet de territoire et de stratégies locales propres.
- **Affirmer l'interministérialité de l'objectif d'aménagement équilibré des territoires.** Pour ce faire, des référents à l'équilibre des territoires pourront être désignés auprès de chaque strate administrative (sous-préfectures, préfectures, préfectures de région, ministères). Ils seront en charge de porter les préoccupations relatives à l'équilibre des territoires dans la mise en œuvre des stratégies nationales et locales, en lien avec les autres ministères au sein du réseau de partage animé par l'ANCT.

Les parties prenantes (liste non exhaustive) : Parlementaires, Gouvernement, collectivités locales et leurs groupements (AMRF, Intercommunalités de France, AMF, Parlement rural, France Urbaine, Régions de France, Département de France...), Associations du monde rural, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires,...

2/ Garantir l'accès pour tous au très haut débit d'ici 2025, condition préalable au désenclavement des territoires et à la cohésion nationale

Désenclaver les Territoires, faciliter la mobilité, lutter contre l'exclusion, favoriser le télétravail

Facteur majeur d'aménagement et d'attractivité des territoires, l'accessibilité numérique et la téléphonie mobile sont aujourd'hui les conditions préalables au désenclavement de toutes les zones peu denses. Fondement du télétravail et du développement de téléservices, elle permet de lever nombre de freins aux retours aux territoires liés à l'emploi, la mobilité et l'accès aux services. Si la France est aujourd'hui le pays européen le plus avancé dans le déploiement du très haut débit (environ 80% des zones moyennement denses couvertes), cette avance est globalement méconnue du grand public, et le maintien des ambitions d'un accès à la fibre pour tous d'ici 2025 reste conditionné par la sécurisation des budgets de déploiement dans les zones non encore couvertes, et l'accompagnement de tous aux usages du numérique. Par ailleurs, la difficulté d'identifier une collectivité locale compétente et disposant des moyens financiers, humains et stratégiques pour atteindre l'objectif d'inclusion numérique complexifie la démarche.

Les chantiers prioritaires :

- Garantir la contribution publique au financement de la maintenance et de l'évolution des réseaux FTTH dont les collectivités sont co-propriétaires par la mise en oeuvre d'un fonds de péréquation (FANT, fonds d'aménagement numérique du territoire) alimenté par une taxe et une redevance annuelle (proposition de loi Pintat, 2012) en plus d'un prélèvement sur les abonnements
- Soutenir les actions de complétude des zones non couvertes par le Programme France Très Haut Débit par la contribution de l'Etat aux subventions locales existantes (régionales et départementales) à l'installation de solutions FH (faisceaux hertziens), satellitaires ou 4G et 5G fixes afin d'offrir à la totalité des Français une solution d'accès au Très Haut Débit d'ici 2025
- Donner à chaque territoire pertinent (intercommunalité ou PETR), les moyens d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie d'inclusion numérique pour la population de son territoire
- Mettre en place un plan de communication national valorisant ces avancées auprès du grand public

Parties prenantes (liste non exhaustive) : les opérateurs, le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, l'ANCT, la Banque des Territoires, les associations d'élus et de collectivités territoriales, les porteurs de projets de RIP, la mission France Mobile, l'Arcep, Cerema, Avicaa, les conseillers numériques et les lieux de médiation, les Maisons France Service, Simplon...

3/ Promouvoir le télétravail, stimulant pour l'activité des entreprises et des territoires

Le télétravail : pierre angulaire du renouveau et de l'attractivité des territoires, du retour des services publics, du développement économique et de la diminution de l'empreinte carbone

A la faveur de la progression des technologies du numérique, le télétravail devient progressivement la norme ; sa pratique et la législation l'encadrant ont été renforcées pendant la pandémie de Covid19. Les entreprises qui n'avaient pas encore opéré leur transformation ont été contraintes de faire évoluer leur mode d'organisation à marche forcée. Cette nouvelle façon d'envisager le travail doit être perçue comme une chance, pour les entreprises comme pour les salariés et les territoires d'accueil le cas échéant. Dans le sondage réalisé pour le Parisien-Aujourd'hui en France, 41% des salariés interrogés par l'institut Ipsos s'estiment plus efficaces quand ils sont en télétravail.

Les chantiers prioritaires :

- Promouvoir à tous les échelons - ministériels, territoriaux, syndicaux...- les bénéfices du télétravail
- Soutenir les entreprises agiles dans leur volonté de développer le télétravail dans le quotidien de leurs salariés
- Soutenir les créations de tiers-lieux dans tous les territoires, notamment ruraux, pour favoriser le retour à la terre des salariés du tertiaire
- Considérer les fonctionnaires territoriaux comme des télétravailleurs comme les autres en les dotant de matériel adéquat, à la hauteur des enjeux actuels afin de mener à bien leur mission de service public

Parties prenantes à mobiliser (liste non exhaustive) : les communes rurales, les intercommunalités, le Ministère du travail, le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales notamment le secrétariat d'Etat chargé de la ruralité, partenaires sociaux, représentants des employeurs (Medef, CPME, l'U2P...), Banque des territoires, Relais d'Entreprises, Vivrovert, France tiers lieux, RuraConnect, Avise, La Startup est dans le pré,...

4/ Répartir plus équitablement les ressources en fonction du lieu de travail effectif

En lien avec l'accélération du télétravail et l'augmentation des tiers-lieux, faire évoluer la répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en accompagnant entreprises et territoires

Avec l'avènement du télétravail et la prise de conscience écologique, l'exode urbain des travailleurs prend de ce fait une ampleur inédite. Et dans ce cadre comme ailleurs, la pratique du télétravail à domicile a déjà montré ses limites. Pour les accueillir, de nombreux tiers-lieux se développent dans les territoires. Les travaux de France Tiers Lieux évaluent leur nombre à plus de 2500 en 2021, avec une projection entre 3000 et 3500 fin 2022. Avec 52% des tiers-lieux en dehors des 22 métropoles administratives françaises, c'est au cœur des périphéries, des quartiers prioritaires, des villes moyennes, des petites villes et des villages, que semble s'exprimer le potentiel des tiers-lieux.

Ce bouleversement de la répartition des travailleurs sur le territoire français suscite déjà des réflexions dans les communes et intercommunalités concernées, notamment de nature fiscale. En effet, bien que les salariés puissent avoir plusieurs lieux de travail, le versement de la taxe professionnelle se fait toujours en fonction du siège social des grandes entreprises, majoritairement présentes dans les métropoles et agglomérations.

Les chantiers prioritaires :

- Réformer la répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) au prorata de l'occupation des tiers-lieux
- En suivant l'évolution du volume de tiers-lieux, faire évoluer le droit fiscal en la matière par des critères objectifs et opposables
- Accompagner les collectivités rurales et les entreprises dans le calcul de cette meilleure répartition de cette cotisation
- Valoriser l'arrivée de néoruraux dans les territoires d'accueil ruraux et périurbains et leur donner ainsi un moyen de financer les tiers-lieux, ce qui est de nature à attirer de nouveaux habitants

Parties prenantes à mobiliser (liste non exhaustive) : les communes rurales, les intercommunalités, le Ministère du travail, le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales notamment le secrétariat d'Etat chargé de la ruralité, les représentants des employeurs (Medef, CPME, l'U2P...), Banque des territoires, Relais d'Entreprises, VivrOvert, France tiers lieux, RuraConnect, Avise, La Startup est dans le pré,...

Reconnecter notre société au Vivant, transmettre la connaissance de la Nature aux enfants, les sensibiliser à la place centrale de l'agriculture

En plein épidémie de Covid-19, l'Education nationale encourage enfin la pratique de l'école dehors. Durant l'été 2020, l'Education nationale publiait au cœur du protocole sanitaire *"L'organisation de la classe à l'air libre est donc une possibilité encouragée"*. Alors que les jardins d'enfants forestiers existent en Europe du Nord depuis les années 1950, la France était jusqu'ici sourde aux bénéfices de telles expériences. Depuis leur mise en place au XVIIe siècle, les cours d'école à la française offrent toutes le même standard : un rectangle asphalté sans cabane ni recoins, pour une surveillance optimale des enfants, à quoi s'ajoute depuis quelques décennies une obsession de sécurité : pas le moindre conifère en vue pour que personne ne puisse y grimper ou s'y cogner. Même les feuilles mortes à peine tombées sont ramassées pour éviter les glissades.

De nombreuses études montrent pourtant les vertus du contact avec l'extérieur. Favorables au développement personnel et à la conscience environnementale, ces expériences sont aussi bénéfiques aux apprentissages scolaires classiques. Il y a ainsi dans la nature tout ce qu'il faut pour nourrir l'imaginaire et découvrir son environnement.

Au-delà de ce nécessaire retour à la Terre des enfants sur leur temps scolaire, il s'agit pour les petits urbains comme pour les ruraux "hors sol" de se rapprocher des agriculteurs de leurs territoires, ceux-là même qui produisent de quoi les nourrir, et qui sont en outre les jardiniers de leur environnement de proximité, acteurs indispensables de la sauvegarde de nos paysages.

Les réseaux - telle l'association "Bienvenue à la ferme" - doivent être soutenus et développés afin de favoriser une meilleure connaissance des cycles culturels et alimentaires. Comme pour la sensibilisation au tri des déchets, les enfants seront ainsi mieux informés sur la production de leur alimentation. En se reconnectant au vivant, ils seront susceptibles demain d'investir les filières agricoles, alimentaires et environnementales; un vivier nécessaire pour assurer les transmissions des exploitations agricoles autant que pour assurer la transition écologique du pays.

Les chantiers prioritaires :

- Encourager "l'ensauvagement" des cours d'écoles primaires, en y faisant pousser arbustes et plantes
- Former les enseignants à la pédagogie par la nature
- Favoriser la culture potagère dans les écoles
- Instaurer dès l'école primaire dans les cursus scolaires des temps de découverte à la ferme ou chez les artisans de la chaîne alimentaire de proximité (bouchers, charcutiers, primeurs, fromagers, épiciers...)
- Organiser des jumelages entre classes urbaines et classes rurales

Parties prenantes à mobiliser (liste non exhaustive) : Education nationale, Ministère de l'agriculture, Syndicats enseignants, Syndicats de parents d'élèves, Chambres d'agriculture, Association Bienvenue à la ferme, Forest School, Ma petite forêt

6/ Valoriser les pratiques des métiers en zone rurale (agriculture, service public, entrepreneuriat)

Attirer des citoyens en zone rurale, assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs et maintenir la qualité de service public

Si 57% des citoyens désirent quitter la ville, les 3 quarts des emplois se concentrent aujourd'hui au sein de 15 métropoles. L'emploi reste le frein principal au retour aux territoires mais également un enjeu majeur face à la pénurie de main d'œuvre dans certains métiers critiques. Face au défi du renouvellement des générations d'agriculteurs (1 agriculteur sur 2 partira à la retraite dans moins de 10 ans), à la perte de sens ressentie dans beaucoup de métiers tertiaires en ville (bullshit jobs), au maintien des services en zone rurale, la mise en place du politique d'emploi tournée vers l'agriculture et la ruralité s'impose.

Les chantiers prioritaires :

- Lancer une campagne nationale de promotion des métiers en zone rurale (agriculture, tourisme, projets culturels, reprise de commerces, artisanat, services à la personne, développement numérique, transition écologique,...)
- Proposer des stages d'immersion et inciter à une expérience professionnelle en zone rurale dans les parcours de service au public (médical et paramédical, fonction publique y compris haut fonctionnaire, sécurité sociale...) en les valorisant dans l'avancement.
- Financer les formations professionnelles de transition vers l'agriculture
- Mettre en place des parrainages entre dans les classes de 6^{ème} et 5^{ème} et des agriculteurs

Parties prenantes à mobiliser (liste non exhaustive) : Ministères de l'Emploi, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle, Ministère de l'Éducation nationale, les Chambres d'agriculture, les Chambres des métiers et de l'artisanat, Pôle emploi, La Conférence des grandes écoles, les filières agricoles, les syndicats professionnels.

Reconnaître la place fondamentale des agriculteurs et assurer le renouvellement des générations

La France est aujourd'hui vulnérable du point de vue de l'autosuffisance alimentaire, et nous assistons à une baisse du nombre d'agriculteurs alors que nous n'en avons jamais autant eu besoin. A la sortie de la seconde guerre mondiale, plus d'un tiers des personnes en âge de travailler étaient dans l'agriculture. Aujourd'hui, celle-ci ne représente plus que 2,5 % des actifs. Nos concitoyens doivent prendre conscience que s'ils ont majoritairement des métiers tertiaires, c'est parce qu'ils ont délégué la production de vivres. L'attractivité du métier d'agriculteur est étroitement liée à l'atteinte d'un niveau de rémunération en rapport avec le temps travaillé et les risques portés. La reconnaissance économique des agriculteurs et la sanctuarisation des matières premières agricoles doivent être une priorité absolue.

Les chantiers prioritaires :

- Accélérer les politiques d'achats des filières régionales, circuits courts et centrales de vente d'agriculture tout en augmentant en parallèle les budgets alloués aux dépenses d'approvisionnements locaux.
- Généraliser et développer des incubateurs de projets agricoles existants avec des conseils business, marketing et commerciaux, des enseignements de l'écosystème agricole et hors éco-système agricole
- Accompagner les exploitants à l'innovation et l'économie collaborative, leviers majeurs d'efficacité par un crédit d'impôts
- Sur le marché intérieur, renforcer les réglementations et promouvoir les initiatives locales visant à rééquilibrer le rapport de force dans les négociations commerciales et à mieux répartir la valeur entre les acteurs de la chaîne agro-alimentaire
- Elaborer, dans le cadre et au-delà de la nouvelle PAC, un plan stratégique national ambitieux en matière de rémunération des pratiques agro-écologiques, de captation de carbone, et de protection filières stratégiques pour la nation

Les parties prenantes (non exhaustive) : le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, les syndicats agricoles (FNSEA, JA, Confédération paysanne, la Coordination rurale), les filières agro-alimentaires, les collectivités locales, la Direction Générale « Agriculture et développement rural » de la Commission européenne, les associations de consommateurs (ex : "C'est qui le patron?"), start ups My EasyFarm, Terraterre, association CoFarming, Reneta, Station V

8/Mettre en place une stratégie foncière agricole nationale proactive innovante déclinée localement, prenant en compte les enjeux agroenvironnementaux et la priorité à l'installation dans les règles d'attribution

Assurer le renouvellement des agriculteurs et la souveraineté alimentaire nationale

Le sol est un bien commun rare, créateur de nombreuses richesses. Sa gestion est un enjeu majeur pour le développement durable de l'agriculture et des territoires, la souveraineté alimentaire de notre pays et le renouvellement des générations d'agriculteurs. Alors que sur 100 ha agricoles échangés aujourd'hui, 50 ha vont à l'installation, 40ha à l'agrandissement et 10ha sortent de la surface agricole*, l'élaboration d'une politique foncière agricole nationale doit être une priorité, déclinée localement, en lien avec les parties prenantes de la gestion foncière et de l'installation.

Les chantiers prioritaires :

- Sacraliser et réfléchir à la valorisation de la surface agricole dans le cadre de l'objectif "Zero Artificialisation Nette" des Sols en mobilisant les collectivités territoriales.
- Donner une meilleure visibilité des terres disponibles
- Développer les espaces tests agricoles, qui permettent aux candidats à l'installation de tester leur activité avant de se lancer
- Redéfinir les règles d'attribution des surfaces en favorisant en priorité les installations face aux agrandissements et en prenant en compte les enjeux agro-environnementaux
- Valoriser les pratiques de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau dans le prix des terres.

Parties prenantes à mobiliser (liste non exhaustive) : le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation notamment les directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, le Ministère de l'Economie des Finances et de la Relance, le réseau des SAFER, les Chambres d'agriculture notamment les Points accueils installation, les collectivités locales et associations les représentant, les associations foncières agricoles, les associations citoyennes (Terres de liens, Pour une agriculture du Vivant, Greniers d'abondance, Fermes en Vie), l'ADDEAR, le réseau des CIVAM, la Fédération nationale d'agriculture biologique des régions de France, le pôle InPact, Terrafine.

*(source Terre de Liens)

9/ Permettre aux collectivités de mettre en œuvre leur stratégie et leurs projets en mode agile

Assouplir les modalités de répartition des compétences entre collectivités pour mener ces projets transverses avec plus de flexibilité et de réactivité

La crise sanitaire a constitué une épreuve pour la répartition des compétences entre collectivités. Dans cette architecture, le rôle effectivement joué par chaque collectivité a parfois dépassé le cadre des compétences qui leur sont juridiquement attribuées afin de répondre le mieux possible aux besoins spécifiques des résidents de leur territoire. Outre la gestion de la crise, la mise en œuvre d'une stratégie de territoire ou la concrétisation d'un projet local ou nécessite de plus en plus l'implication des différentes strates de collectivités du fait des compétences distinctes mais complémentaires dont chacune dispose. Face à cet enchevêtrement, la logique du transfert des compétences par bloc aux collectivités est source de rigidité, un véritable frein à l'innovation et à l'action locale. Au contraire, la mise en œuvre d'une stratégie de territoire et des projets qui en découlent incitent les collectivités à fonctionner de manière plus agile, en mode projet. Que ce soit pour la mise en œuvre d'un plan alimentaire territorial (PAT), d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ou du déploiement de Conseillers numériques, Régions, Départements, Intercommunalités, Communes, entreprises, associations sont amenés à travailler ensemble. Il ne s'agit donc plus de se poser la question de quelle collectivité est compétente pour s'engager dans un projet mais d'associer intelligemment leurs moyens et leurs connaissances. Pour ce faire, l'assouplissement des modalités de répartition de compétences entre collectivités apparaît essentiel.

Chantiers prioritaires :

- Permettre à une collectivité ou un groupement détenteurs d'une compétence exclusive de la déléguer entièrement à un autre échelon territorial dans le cas où la mise en œuvre d'un projet ou d'une stratégie le nécessite.
- Faciliter les dérogations à la répartition des compétences de droit commun lorsque l'urgence ou un projet local le justifie.
- A l'image des pactes de gouvernance pouvant être adoptés les premiers mois du mandat intercommunal, donner la possibilité aux territoires appartenant à une même région de définir des pactes de compétences au début de chaque mandat et pour toute sa durée. Prenant la forme de contractualisation, ces pactes fixeraient les projets locaux nécessitant des délégations de compétences, une coopération et une cogestion entre collectivités. Il déterminerait les moyens financiers et humains associés ainsi que les objectifs soumis à évaluation à l'issue du mandat.
- Dans le cadre des appels à projet mais également des contrats passés entre l'État et les collectivités ou entre collectivités, inciter et valoriser les dynamiques de cogestion horizontales ou verticales.
- Donner un contenu légal à la notion de collectivité chef de file pour assurer un rôle de coordination de la programmation et de l'exécution des actions communes à plusieurs collectivités territoriales, sans remettre en cause la prohibition de toute tutelle d'une collectivité sur l'autre.

- Autoriser par la loi les collectivités territoriales à déroger à la répartition des compétences de droit commun en situation d'urgence reconnue, dans l'intérêt public local.

Les parties prenantes (non exhaustive) : Parlementaires, Gouvernement, Collectivités et associations représentatives (AMRF, Intercommunalités de France, AMF, France Urbaine, Régions de France, Département de France...), Association du monde rural...

Contact :

Emmanuelle Coratti, emmanuelle.coratti@backtoearth.fr, 06 20 36 33 44

Remerciements :

Au comité relations publiques de Back To Earth (Anne Cosman, Véronique Szkudlarek, Marie Trelat), Virginie Balta consultante en RSE et intelligence collective, Vincent Larquet enseignant chercheur, Jean-Baptiste Vervy CEO de Wizifarm et président de CoFarming, Aurélien Beaucamp enseignant agricole et membre du Collège Citoyen de France, Dominique Valentin PDG de Relais d'Entreprises et CEO de VivrOVert, Michel Mathé, Cédric Szabo directeur de l'Association des Maires Ruraux de France